

**Traduction non officielle
Pour information seulement**



**Convention sur la lutte contre
la désertification**

Distr.
GENERAL

ICCD/COP(9)/CST/INF.2
25 septembre 2009

ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES

**Comité de la science et de la technologie
Neuvième session
Buenos Aires, 22–25 septembre 2009**

Point 3 (c) de l'ordre du jour provisoire

Repenser le fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en oeuvre de la Convention (2008–2018)

Rapport de la 1^{ère} Conférence scientifique de la CLD

Rapport de la 1^{ère} Conférence scientifique de la CLD

Note du Secrétariat

1. Par sa décision 13/COP.8, la Conférence des Parties (COP) a décidé que l'organisation de toute future session du Comité de la science et de la technologie (CST) devra être confiée au Bureau du CST. Celui-ci travaillera en consultation avec l'institution/le consortium chef de file qui dispose de l'expertise et des compétences nécessaires sur la thématique pertinente choisie par la COP. Le format privilégié devra être celui d'une conférence à visée essentiellement scientifique.

2. Dans sa décision 18/COP.8, la COP rappelle que la thématique prioritaire que le CST devra aborder lors de la 9^e session de la COP est « le suivi et l'évaluation biophysique et socio-économique de la désertification et de la dégradation des sols dans le but d'aider à la prise de décisions en matière de gestion des sols et de ressources hydriques ». Cette décision doit être vue dans le contexte des objectifs stratégiques (OS) 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en oeuvre de la Convention (2008–2018) (ci-après « la Stratégie »).

- OS1. Améliorer les conditions de vie des populations touchées
- OS2. Améliorer l'état des écosystèmes affectés
- OS3. Générer des bénéfices globaux en appliquant avec plus d'efficacité la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD)

3. Par ailleurs, l'objectif opérationnel 3, qui touche à la science, à la technologie et aux connaissances, est également pertinent. Dans sa communication, le Bureau du CST « appel[le] à manifestation d'intérêt » afin de l'aider dans ses fonctions de planification de conférence

(http://www.unccd.int/science/docs/call_expression_of%20interest.pdf). Le document précise que « la conférence doit présenter des résultats scientifiques solides ainsi que des recommandations politiques ... qui alimenteront la formulation et le dialogue politique lors de la Conférence des Parties. Cette démarche permettra également de disposer d'un aperçu clair des options disponibles et des solutions envisageables aux questions des décideurs sur le suivi et l'évaluation de la désertification/dégradation des sols ». Le texte se poursuit en affirmant que « l'institution ou le consortium chef de file servira d'interface avec la communauté scientifique internationale élargie afin d'encourager la communication et la circulation de nouvelles idées grâce à des processus de partage des connaissances ».

4. Comme le rappelle le document ICCD/CST(S-1)/3, présenté lors de la première session spéciale du CST à Istanbul, son Bureau a rédigé des termes de référence et sélectionné comme consortium le Drylands Science for Development (DSD), lui confiant la responsabilité de co-organiser la 9^e session du CST (CST 9). Le DSD est un consortium composé de cinq institutions et réseaux de recherche : le réseau européen DesertNet, le Centre international de recherche agricole dans les zones sèches (ICARDA), l'Institut de recherche international sur les semences pour les régions tropicales semi-arides, l'Institut pour l'environnement et la durabilité du Centre commun de recherche de la Commission européenne et le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies.

5. La préparation du CST 9 jusqu'en juin 2009 est décrite en détail dans le document ICCD/COP(9)/CST/2/Add.2.

6. Conformément à son mandat, le DSD, consortium chef de file, a convoqué plusieurs groupes de travail internationaux (GT). Chacun d'entre eux s'est consacré à de longs échanges par courrier électronique et lors de deux réunions auxquelles est venue s'ajouter une session de synthèse, toutes organisées entre mars et juillet 2009. Leur objectif était de passer en revue les connaissances disponibles sur les trois facettes reliées entre elles de la thématique de la conférence.

- GT1 : Méthodes intégrées pour le suivi et l'évaluation des processus et des facteurs de désertification/dégradation des sols
- GT2 : Suivi et évaluation de la gestion durable des sols
- GT3 : Suivi et évaluation de la désertification et de la dégradation des sols : gestion des connaissances et facteurs économiques et sociaux

Des informations complémentaires sur les groupes de travail et les documents que ceux-ci ont rédigés sont disponibles sur les sites <www.drylandscience.org> ou <www.unccd.int>.

7. La synthèse et les recommandations de la 1^{ère} Conférence scientifique de la CLD sont jointes en annexe à ce document.

Annexe

Synthèse et recommandations

1. La huitième Conférence des Parties (COP 8) de la Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) a décidé de renforcer la base scientifique sur laquelle s'appuie la Convention et mandaté le Comité de la science et de la technologie (CST) pour qu'il organise ses sessions futures essentiellement sous la forme de conférences consacrées à des thématiques spécifiques.
2. La thématique « *Suivi et évaluation biophysique et socio-économique de la désertification et de la dégradation des sols dans le but d'aider à la prise de décisions en matière de gestion des sols et de ressources hydriques* » a été choisie comme premier sujet prioritaire. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en oeuvre de la Convention (2008–2018) (ci-après « la Stratégie ») (biennale 2008–2009) met en avant l'importance accordée au développement et à la mise en oeuvre de méthodes scientifiques reconnues pour le suivi et l'évaluation de la désertification, tout en soulignant la nécessité d'adopter une approche holistique.
3. En préparation de la Conférence, le consortium Dryland Science for Development (DSD) a convoqué trois groupes internationaux de travail composés de scientifiques et chargés d'analyser et de résumer les connaissances scientifiques de pointe existant sur la thématique prioritaire. Le but de ces rassemblements était de rédiger des recommandations pratiques.
4. Ce document présente les principales conclusions auxquelles ont abouti ces trois groupes de travail après avoir pris en considération les idées avancées au cours de la conférence. Ces conclusions sont organisées en 11 messages/recommandations clé.

Un résumé des messages/recommandations clé

5. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, telles que définies par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, résultent d'interactions dynamiques et interconnectées entre l'homme et l'environnement au sein des systèmes fonciers, cette dernière notion recouvrant l'eau, les sols, la végétation et les populations. Cette réalité exige un cadre scientifique rigoureux pour le suivi et l'évaluation de ces phénomènes, ce qui fait encore défaut.
6. Pour rester réalistes et perspicaces à la lumière de cette complexité, les efforts de suivi et d'évaluation doivent avoir recours à une large gamme de méthodologies analytiques et distiller leurs leçons en faisant appel à la modélisation intégrée de l'évaluation pour que celles-ci soient utiles aux décideurs.
7. Les décisions publiques en matière d'utilisation et de gestion des sols sont essentiellement prises aux niveaux national et sous-national. La stratégie globale de suivi et d'évaluation de la Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification doit donc être conçue de façon à être compatible et en synergie avec ces niveaux.

8. La gestion durable des sols (SLM) est une nécessité pour remplir la principale mission de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (lutter contre la désertification) ; c'est pourquoi le suivi et évaluation de la gestion durable des sols doit être pleinement intégré aux efforts de suivi et d'évaluation de la désertification/dégradation des sols et de la sécheresse.

9. Les efforts de suivi et d'évaluation de la DDSS/SLM doivent prévoir la collecte d'informations liées au changement climatique et à biodiversité sans omettre d'autres questions liées aux sols se trouvant au cœur des accords multilatéraux sur l'environnement.

10. Pour contribuer efficacement à l'établissement de priorités par les décideurs, les efforts de suivi et d'évaluation doivent collecter des informations sur les coûts économiques, sociaux et environnementaux de la DDSS ainsi que sur les avantages découlant de la SLM. Il conviendrait d'explorer le rôle potentiel de la modélisation économique afin de développer des mécanismes politiques pouvant faciliter les décisions en matière de gestion durable des sols.

11. Les efforts de suivi et d'évaluation doivent tirer parti de la gestion des connaissances qui stimule les importantes synergies entre les diverses sources d'expertise réparties sur différents niveaux, échelles spatiales et temporelles, environnements sociaux, institutions, disciplines scientifiques et domaines de développement.

12. Le partage des instruments, des méthodes et des connaissances locales et scientifiques améliorera le suivi et l'évaluation et renforcera les capacités humaines et institutionnelles.

13. La coordination et la diffusion de nouvelles connaissances et méthodologies dans le but d'adopter des approches intégrées à la DDSS/SLM exigent l'instauration d'un mécanisme consultatif scientifique et interdisciplinaire indépendant de niveau international. Celui-ci couvrirait (sans pour autant être limité à) les activités de suivi et d'évaluation et bénéficierait de canaux clairs pour la transmission de ses recommandations à la Convention dans le cadre du processus décisionnel.

14. Pour traduire ces principes en actions, un suivi-évaluation régulier au niveau international de la DDSS/SLM et des mécanismes d'alerte précoce doivent être instaurés et appliqués sur la base de protocoles standard communs et de politiques d'accès libre aux données, ce qui permettra d'harmoniser les démarches avec d'autres efforts internationaux et d'éviter autant que faire se peut toute duplication.

15. La communauté de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification bénéficierait considérablement de l'instauration d'un mécanisme de travail en réseau scientifique qui permettrait un accès, une utilisation et un partage plus efficaces du corpus de connaissances et d'expertise sur la DDSS/SLM au niveau international, ensemble large mais non centralisé.
